

PREPARER LA FORMATION « PASSERELLE A2-A » (Référence : AEMOT2)

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les termes de l'arrêté
- Connaître les thèmes théoriques et adapter ceux-ci à la formation pratique hors circulation
- Savoir mener un audit de conduite

Public et prérequis :

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire de la mention deux-roues.
- Exploitant ou directeur d'un établissement d'enseignement de la conduite pratiquant la formation « deux-roues »
- Être titulaire de la mention deux-roues

Durée : 7 heures

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur ;
- Paperboard et/ou tableau blanc ;
- Supports pédagogiques numériques.

Méthodes pédagogiques et techniques :

- Méthode magistrale pour les apports de contenus ;
- Méthode active et participative ;
- Mise en pratique sur circuit en sous-groupes.

La formation est assurée par un formateur titulaire du Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs (BAFM) titulaire de la mention deux-roues, ou un enseignant titulaire de la mention deux-roues.

Contenus pédagogiques

<p>L'arrêté du 8 novembre 2012</p> <p>Les quatre thèmes de la partie théorique Accidentalité Déteçtabilité Vitesse Conduite et produits psychoactifs</p> <p>Les trois thèmes de la partie pratique hors circulation Changements de direction à droite et à gauche</p>	<p>Freinage Techniques d'inclinaison</p> <p>L'audit de conduite Différence entre audit de conduite et leçon de conduite Grille d'audit Conseils pour mener un audit Synthèse des audits</p> <p>Bilan/synthèse du stage</p>
--	--

Suivi et évaluation :

Contrôle continu pendant la formation sous forme de mise en situation ou de synthèse.
Questionnaire d'évaluation à chaud et transmission de bilan des évaluation au formateur.
Questionnaire d'évaluation à froid pour les salariés et les employeurs.
Relevé de connexion et émargement numérique.